

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CSMF 2024

RAPPORT FINANCIER

Saison 2023/2024

I/ PRESENTATION GENERALE

Les résultats de l'exercice 2023-2024 confirment le redressement de l'activité de l'association déjà observé pour l'exercice précédent.

Conséquence de l'augmentation du nombre d'adhérents notamment pour la multi-activités (+200) le basket (+20) ou le handball (+40) et d'une large reprise des championnats, les produits de l'exercice 2023 sont de 1 133 357 € en hausse de 10%, pour des dépenses de 1 114 194 € en hausse de 5,09 %.

Le résultat de l'exercice s'établit à + 19 162 €. Ce résultat positif contribue à compenser les déficits des deux précédents exercices

Le solde de trésorerie au 31/08/2024 est de 483 370 €, il se maintient à un niveau élevé.

II/ PRODUITS DE L'EXERCICE 2023

Les subventions allouées par le Ministère et les cotisations versées par les adhérents constituent la quasi intégralité des produits perçus par le CSMF.

Les produits de l'exercice, soit 1 133 357 €, sont en hausse par rapport à l'année 2022 (1 030 309 €).

1/ Les subventions d'exploitation

Les financements directs alloués par le Ministère s'élèvent à 737 926 € en hausse de 10,77%. Ils représentent 65,12% des produits 2023 (contre 64,36% en 2022).

- La subvention de fonctionnement est de 371 167 € (32,75% du total des produits contre 29,55% en 2023) ;

- La subvention salariale (coût salarial chargé des fonctionnaires détachés) représente 32,36% des produits de l'exercice pour un montant de 366 759 €.

La ville de PARIS a alloué une subvention de 9 200 €.

2/ Les cotisations

Ce poste retrace les cotisations des différents adhérents (multi-activités, loisir, compétition) y compris le montant des licences réglées par les pratiquants des sports collectifs.

Le montant total des cotisations s'élève à 343 034 € contre 321 581 € en 2022 hausse de 6,67% et représente 30,27% des produits de l'exercice.

Pour rappel, l'assemblée générale avait voté le gel des tarifs des cotisations pour cet exercice.

III/ DEPENSES DE L'EXERCICE 2023

Globalement la hausse de 5% de ces dépenses est la conséquence mécanique de l'augmentation du niveau d'activités de l'association.

1/ La masse salariale des permanents du CSMF (fonctionnaires détachés et salariés de droit privé) est de 519 058 € (485 773 € en 2022) et représente 46,59% des dépenses totales (contre 45,82% en 2022).

Globalement l'addition salaires et charges sociales représente un montant de 710 881 € (63,80 % des dépenses contre 63,32% en 2022) pour un montant de 671 355 € pour l'exercice précédent.

2/ Le poste « Impôts et charges » (notamment taxe sur les salaires et participation employeur à la formation professionnelle continue) s'élève à 18 681 € (contre 14 311 € en 2022).

3/ Les dépenses pour les locations de terrains de sport restent stables 1,20 % contre 1,46% des dépenses 2022 pour un montant de 13 378 € (contre 15 492 € en 2022).

4/ Acquisition d'équipements sportifs et l'entretien du matériel concourent au poste de dépenses pour un montant de 49 483 €.

5/ Les dépenses du poste « Achat d'étude de prestations de services » s'élèvent à 13 574 €.

6 / Les transports (Province et Ile de France) représentent 4,75% des dépenses totales (contre 6,04 % en 2022) soit un montant de 52 964 €.

7/ Les frais de repas, d'hébergement, de réceptions, de rafraîchissements s'élèvent à 23 060 € contre 23 122 € en 2022.

8/ Les frais d'arbitrage sont de 12 647 €.

9/ Les achats de licence, les dépenses d'engagement et les affiliations aux fédérations sportives sont en forte baisse : 71 772 € contre 95 035 € en 2022.

IV/ PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le comité de Direction propose l'affectation du résultat de l'exercice soit 19 162 € au compte report à nouveau. En conséquence, le montant du report à nouveau au 31/08/2024 est de 363 088 €.

La situation financière du CSMF est saine et ceci grâce au maintien du niveau des subventions du Ministère et une gestion rigoureuse de l'équipe de direction ainsi que des dirigeants bénévoles des sports collectifs.

Cette situation a notamment permis au CSMF de renouveler certains matériels de cardio training.

V/ FIXATION DU MONTANT DE COTISATIONS POUR L'EXERCICE 2025-2026

Après être restée stable de 2019 à 2023 en raison de la COVID, La cotisation multi-activité Bercy a été portée à 170 € (310 pour les extérieurs) lors de l'AG de novembre 2023. De même, la cotisation de base des sports de compétition a été fixée à 145 €. Ce qui représente une augmentation moyenne de 3 %.

Pour l'exercice 2025/2026 un ensemble de facteurs externes : le niveau actuel de l'inflation (4,9 en 2023 et 2,4 depuis le début de l'année 2024 selon l'INSEE) ; la hausse des salaires (2,3 en 2023 et pour le moment 2,5 pour 2024), et internes (dépenses supplémentaires résultant de l'ouverture de la salle de Sieyès, développement des nouvelles activités comme l'escalade et le sport-santé) pèsent fortement sur nos coûts de fonctionnement militent pour une augmentation homothétique des cotisations.

Parallèlement, le club inscrit son action dans le cadre de la politique sociale du Ministère et doit tenir compte de l'évolution attendue du niveau des rémunérations des agents du ministère en 2024 et 2025. C'est ainsi que l'EPAF a limité la hausse moyenne de ses tarifs pour 2025 à 2% (vacances loisirs) et 3% (vacances enfants).

Enfin, il est probable que, dans le cadre des mesures d'économie envisagées pour le budget national pour 2025, les crédits de fonctionnement de notre Ministère soient impactés.

Après son élection lors de l'Assemblée générale le nouveau comité directeur proposera le montant des cotisations concernant l'exercice 2025-2026 qui débutera le 1er septembre 2025.

Enfin, je remercie l'équipe du secrétariat pour l'important travail qu'ils ont accompli et j'adresse un remerciement appuyé à notre commissaire aux comptes pour l'aide claire et pédagogique plus que précieuse qu'il nous a apporté pour permettre la certification des comptes.